



# LICENCE PROFESSIONNELLE du CNAM\*

## Métiers des ressources naturelles et de la forêt

### PARCOURS CONSEILLER FORESTIER

Arrêté du 08/07/2021 (Parution au JO du 08/07/ 2021)

\*Cnam : Conservatoire National des Arts et Métiers

#### QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Conseiller forestier (techniques forestières et technico-commercial)
- ◆ Gestionnaire forestier
- ◆ Aménagiste, responsable d'unité territoriale
- ◆ Chargé d'études, assistant ingénieur
- ◆ Chef de projet, animateur en développement du territoire
- ◆ Enseignant, formateur

Le conseiller forestier est un professionnel aux compétences techniques et en communication interpersonnelle avancées dans les domaines de la sylviculture et du diagnostic à l'échelle du territoire. Il interagit avec les parties prenantes de la filière forêt-bois en apportant conseil et accompagnement au travers de projets diversifiés dans un contexte en pleine évolution.

FICHE RNCP 40461

NIVEAU 6

DÉLIVRÉ PAR LE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA  
RECHERCHE

Cette formation adaptée  
permet de répondre  
à la demande des  
entreprises de conseil.

#### POURSUITE D'ÉTUDES

Master, École d'Ingénieur.



#### COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Réaliser un diagnostic

Conseiller & Accompagner

Évoluer & Améliorer

Gestion collective

#### PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
<ul style="list-style-type: none"><li>◆ candidats de 16 à 29 ans révolus*, ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi : un contrat de professionnalisation doit être signé avec un employeur du secteur professionnel en fonction des dispositifs en vigueur.</li></ul>
<p>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</p> <p>Être titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ Soit d'un BTSA Gestion Forestière, ou diplôme équivalent en lien avec la filière forêt-bois.</li><li>◆ Soit d'un parcours universitaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ possibilité d'accès par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).</li></ul>
<p>Admission sur dossier et entretien individuel de positionnement</p>	

POSSIBILITÉ DE  
RESTAURATION ET  
D'HÉBERGEMENT SUR  
DEMANDE

#### RÉSULTATS



Flashez moi



## ORGANISATION de la FORMATION

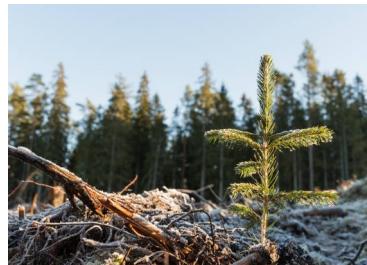
APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
<p><b>Durée :</b> 1 an en présentiel 12 mois en entreprise dont 16 semaines en centre de formation (600h de septembre à juin) par périodes de 2 à 4 semaines.</p>	
<p><b>Rémunération</b> assurée par l'employeur, comprise entre 51% et 100% du SMIC selon l'âge de l'apprenti.</p>	<p><b>Rémunération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◊ Par les organismes concernés en fonction de la réglementation et des dispositifs en vigueur pour les stagiaires de la formation continue.</li> <li>◊ Par les employeurs pour les salariés en contrat de professionnalisation.</li> </ul>

## CONTENU DE FORMATION

- ◆ Mise en situations professionnelles : diagnostic des milieux forestiers, sylviculture, mobilisation et valorisation des ressources, fiscalité et estimation de la valeur des forêts.
- ◆ Rencontres et connaissance des différents acteurs, fonctionnement des organisations, relations commerciales et négociation, RSE.
- ◆ Communication et relation interpersonnelle : écouter, informer, convaincre, négocier, maîtriser les Soft-Skills, anglais professionnel scientifique et technique.
- ◆ Innovations technologiques et valorisation des données : télédétections, SIG, etc.
- ◆ Analyse systémique d'organisations professionnelles et forestières.

## Formation en milieu professionnel

Les périodes dans une entreprise du secteur permettent au candidat d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.



## ÉVALUATION - VALIDATION

La certification repose sur les trois composantes suivantes :

- ◆ la réussite aux **examens écrits et oraux** (7 UE) attestant l'acquisition de connaissances fondamentales ou appliquées permettant l'exercice des métiers référencés.
- ◆ la réalisation d'un projet tuteuré (2 UA) donnant lieu à la production d'un **mémoire professionnel** répondant à une problématique de l'entreprise d'accueil. Ce mémoire est soutenu oralement devant un jury mixte constitué de professionnels et d'enseignants.
- ◆ la période en entreprise est évaluée avec la production d'un **rapport d'activité** soutenu pendant la formation, et par une grille renseignée par le tuteur de l'apprenti.

## TARIF

APPRENTISSAGE :  
FINANCEMENT PAR LES  
OPCO.

FORMATION CONTINUE  
SUR DEMANDE

CFAA du Doubs  
CFPPA de Chateaufarine  
10 rue François Villon  
25000 Besançon  
Tél : 03 81 41 96 40  
cfa.doubs@educagri.fr  
cfppa.chateaufarine@educagri.fr  
chateaufarine.educagri.fr

Site internet



## Responsable de formation

Adrien Contini  
adrien.contini@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :  
refhandi.chateaufarine@educagri.fr

